



# L'INCORRUPTIBLE

Bulletin des Amis de Robespierre (ARBR)

n°64

mai 2008

« Le peuple ne demande que le nécessaire, les riches prétendent à tout, ils veulent tout envahir et tout dominer (Robespierre) »

## CONVOCAATION

Les membres de l'association sont priés de participer à l'

## **ASSEMBLEE GENERALE DES AMIS DE ROBESPIERRE (ARBR)**

**Samedi 17 mai 2008  
à ARRAS**

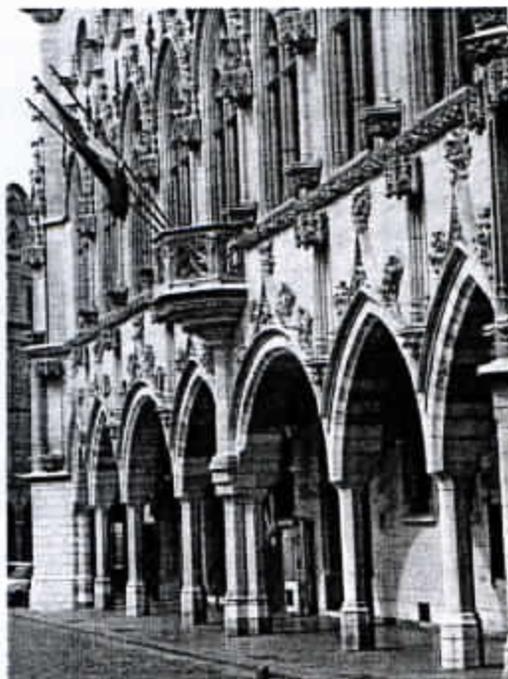
Office culturel 61 Grand Place

### Ordre du jour

- 09 h 00 Accueil des participants
- 09 h.15 Rapport d'activités. Discussion, vote
- 10 h.30 Rapport financier. Discussion, vote
- 11 h 00 Pause café
- 11 h.15 Projets et motions
- 12 h 30 Election du Comité
- 12 h 45 Vin d'honneur

Un repas en brasserie est prévu à 13 h. Se faire inscrire par mel ou au 03 21 55 30 71 avant le 15 mai  
Pouvoir et acte de candidature au Comité, en feuille jointe

**Le Président  
Georges SENTIS**



\*\*\*\*\*

### **LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS**

#### **Mardi 6 mai à l'Hôtel de ville d'Arras**

- 17 h.15 **HOMMAGE A ROBESPIERRE**  
Dépôt de gerbe au buste de l'Incorruptible  
Allocution de Georges SENTIS Président des Amis de Robespierre  
Lecture de textes de Robespierre, par le comédien FRED PERSONNE  
Chants de la Révolution par la chorale INTERGENERATION d'Arras
- 18 h.00 **CONFERENCE** de M. JESSENNE « Robespierre entre Arras et Paris »
- 19 h.30 **SPECTACLE** des ROSATI. Robespierre poète : « Je vois l'épine avec la rose »

#### **Samedi 10 mai**

- 15 h : Médiathèque d'Arras : « La Terreur et la Vertu » Film de Stelio Lorenzi 1964

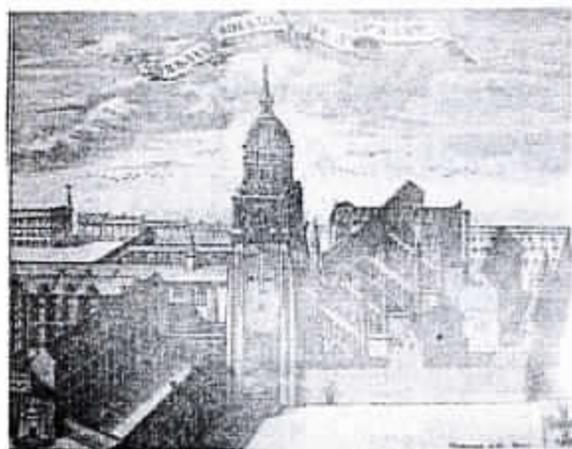
## Robespierre, boursier du Collège d'Arras à Paris (1769-1781)

### I

Le premier acte attestant l'existence du collège d'Arras à Paris est la ratification par le prieur et les moines de l'Abbaye royale de Saint-Vaast de l'achat d'une maison à Paris par l'abbé de Saint-Vaast. Il est daté de 1322.

Cette maison est destinée au logement des écoliers pauvres du diocèse d'Arras.

Cet acte semble être l'exécution testamentaire de Nicolas le Caudrelier abbé de Saint-Vaast.



Le dépouillement des documents fait penser qu'au XVI<sup>e</sup> siècle, les principaux du collège l'ont transformé en pension pour élèves riches.

Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'Université de Paris demande plusieurs rapports qui donnent lieu à réglementation.

Le collège d'Arras ne semble jamais avoir eu le fonctionnement d'un collège boursier

Le principal est présent de façon quasi permanente mais, le plus souvent, il n'y pas de boursiers. Parfois on y trouve un locataire sans rapport avec l'université.

Dans les années 1660, le collège est occupé par une communauté de clercs irlandais.

### *L'abbaye St Vaast avant sa reconstruction*

1763, L'expulsion des Jésuites hors du royaume de France va permettre de réaliser la réforme des collèges restés sans exercice depuis la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle.

C'est à cette époque que l'on préconise la réunion des boursiers dans un seul établissement ou dans un petit nombre d'entre eux.

Dès la rentrée de 1762, les boursiers des vingt six petits collèges de l'Université de Paris vont suivre les cours de Louis Le Grand, tout en continuant de loger dans leurs collèges respectifs

### **A partir de 1764, tous les boursiers sont rassemblés au collège Louis le Grand.**

Le lundi 28 mars 1763, à deux heures de l'après-midi, sortant du collège des Grassins, rue des Amandiers, le recteur « amplissime » de l'Université de Paris, Guy-Antoine Fourneau, escorté de deux recteurs honoraires et précédé de deux appariteurs de la faculté des Arts, se dirigèrent vers le collège d'Arras, rue d'Arras, en qualité de commissaires chargés, par arrêt de la Cour, d'aller vérifier les titres de propriété, la situation financière et l'état matériel de l'établissement

Ils constatèrent que le principal en place, Romain Lestocart, est un religieux de Saint-Vaast, partageant les locaux avec quatre autres religieux. L'établissement est plus un hôtel qu'un collège.

**Le 8 mai 1764**, un accord est passé entre le bureau d'administration du Collège Louis le Grand et l'abbé de Saint-Vaast, dom Vigor Briois d'Hulluch :

L'abbaye Saint-Vaast garde la propriété du Collège d'Arras moyennant 72 000 livres, placées par le bureau pour former quatre bourses à la nomination du prieur claustral en faveur de collégiens de la ville ou du diocèse d'Arras ».

Après l'union au Collège Louis le Grand, le nombre de boursiers passe de quatre à huit, les quatre bourses supplémentaires étant à la nomination du bureau d'administration sans condition d'origine.

Vendu en l'an II, le collège n'a laissé aucun vestige, hormis le nom d'une rue, *rue d'Arras* (1)

Les bâtiments disparurent lors du percement de la rue Monge

(A suivre)

**M. DUMEUSE**

(1) Il y avait dans cette rue, qui à l'origine s'appelait *rue des Murs*, un autre collège qui portait le nom de « Collège des Bons enfants d'Arras » qui perdura du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle. Il avait été fondé par le chapitre cathédrale Notre Dame en cité d'Arras.

Non loin de là, *rue de la Harpe*, en face l'église Saint Côme et Saint Damiens, un troisième collège d'Arras dit collège de Dainville, fondé en 1380 pour 12 boursiers des diocèses de Noyon et d'Arras, sous le double patronage des abbés de St-Vaast et du Mont-St Eloy par Michel de Dainville, chanoine de Noyon et archidiacre d'Ostrevant en l'église d'Arras

Parmi les boursiers de ce collège, nous relevons le nom de Nicolas Joseph Lebon frère de Joseph Gratien Lebon.

Entré le 12 octobre 1784 il en sort juillet 1789. Il était alors en logique.

Evoquons un troisième collège : celui de Boncourt, fondé par Pierre Boncourt seigneur de Flechtinel le 10 décembre 1353. Il hébergeait 8 boursiers du diocèse de Thérouanne et était administré par les abbés de St Bertin et du Mont St Eloy. Il fut absorbé au XVIII<sup>e</sup> par le collège de Navarre, dont les bâtiments hébergeront dès 1794 l'école Polytechnique

Pour faire le bilan de ces années écoulées, il suffit de feuilleter les dix numéros de « *L'Incorruptible* » parus durant ce temps et qui ont reflété la vie de l'association.

En 2006 nous nous préoccupions du **devenir de la Maison Robespierre** dont on espérait alors qu'elle serait bientôt libérée. Cette éventualité étant reportée à plusieurs années nous avons tenté d'obtenir l'installation d'une **borne interactive** consacrée à Robespierre et qui réponde à la curiosité des visiteurs de sa maison.

Il y a eu accord de principe mais la décision n'est toujours pas prise.

**Deux conférences et une table ronde** ont été organisées à l'office culturel d'Arras

« *Saint-Just en mission dans notre région* » (par M. Vinot) en 2006

« *Les communautés juives à l'épreuve de la Révolution et de l'Empire* » (par M. Sentis) en 2007

« *Vingt ans après que reste-t-il des doléances du peuple* » le 18 janvier 2008

L'année 2007 a été consacrée à la préparation de l'**Exposition « Le Pas de Calais sous l'Empire »** en 25 tableaux qui ont été exposés du 18 au 30 janvier 2008 à Arras et le seront en juin prochain à Lens. Elle est disponible également en DVD

Chaque année le **stand de l'association** a été présent au Salon du Livre d'expression populaire et de critique sociale, le 1<sup>er</sup> mai, et au Forum des Associations à Arras.

Chaque 10 thermidor nous avons organisé avec nos Amis Franciliens, un **hommage à Robespierre**, rue St Honoré à Paris

Les recherches régulières aux **Archives** (départementales du PdC et locales d'Arras) ont permis d'enrichir **articles et les publications** (telle

« *L'adresse au peuple Belgique* ») sur l'histoire locale de la Révolution et de l'Empire et **contribué à la documentation du Tome XI** des œuvres de Robespierre.

La bibliothèque municipale de St Laurent-Blangy continue d'assurer la mise à disposition des ouvrages anciens et récents du **Fonds Robespierre et les publications des AHRF**.

Une délégation de l'association a assisté au Colloque du Centenaire de la SER en 2007.



*Le Comité élu en 2005*

Cette activité ininterrompue a été possible grâce au soutien quelque de **225 membres amis**, et conduite par un Comité assidu aux réunions et qui a malheureusement été endeuillé en janvier dernier par la **disparition de notre ami et ancien président Marcel Roger**.

Ces dernières semaines ont été consacrées à la préparation du **250<sup>e</sup>**

**anniversaire** de la naissance de Robespierre dont le programme est encore en cours de réalisation.

**L'importance de ces manifestations de 2008 nous amène naturellement à faire aussi, un bilan de nos 21 ans d'existence.**

Comment mieux le mesurer qu'en juxtaposant deux dates :

**Le 25 février 1987** notre association se crée, par réaction contre l'intention d'écarter Robespierre des cérémonies officielles du Bicentenaire, avec au contraire de notre part la volonté de faire mieux connaître la Révolution et la vie et l'œuvre de celui qui l'a le mieux incarnée.

**Le 6 mai 2008** l'anniversaire du plus illustre des Arrageois est célébré dans sa ville natale par les Amis de Robespierre mais aussi la municipalité, l'Office du Tourisme, les Rosati, la Médiathèque, les Archives départementales, le Musée des Beaux arts et un nombreux public.

Est-ce à dire que la tâche est terminée ? Non, sans doute. Le débat sur la portée de la Révolution et le sens des combats de Robespierre pour la démocratie et l'égalité véritables apparaissent plus que jamais d'actualité. Il nous reste à y contribuer

Nous n'avons failli que sur 2 de nos engagements : 1<sup>o</sup>) Nous avons largement débordé les limites du bicentenaire que nous nous étions fixées. 2<sup>o</sup>) Association départementale, nous avons laissé notre influence s'étendre non seulement à toute la France mais jusque dans des villes des 5 continents.

Le secrétaire

# Le monde artisanal et le petit commerce Profondément transformés sous le Directoire et l'Empire

**M. Bernard SENECA, Président de l'Office culturel d'Arras, membre de l'Académie d'Arras et horloger-expert de grande réputation, a bien voulu nous confier ces quelques précieuses réflexions nourries de la connaissance qu'il a de l'histoire d'une profession pratiquée dans sa famille depuis bien des générations.**

Lors de la très belle et instructive présentation à l'Office culturel de l'exposition « **Le Pas-de-Calais sous l'Empire** », illustrant très bien les mutations engendrées par l'époque révolutionnaire. Il m'a semblé pouvoir modestement apporter un petit supplément concernant le monde artisanal, le petit commerce et les habitudes de tout un chacun. La fin du XVIIIe siècle et son bouillonnement d'idées secoue des traditions séculaires.

## La fin des corporations

Dès février 1776, Turgot, au nom de la libre concurrence, de la liberté de fabrication prônée par les économistes, supprime les corporations, mais il est disgracié et celles-ci sont rétablies la même année. Son successeur Necker constatant tout de même une évolution des esprits, indique en 1779 « *Si les règlements sont utiles pour servir de frein à la cupidité et pour assurer la confiance du public, ces mêmes instructions ne doivent pas s'étendre jusqu'au point de circonscire l'imagination et le génie d'un homme industriel.* ». Il faut constater que le régime des corporations contraignantes, en voie de disparition en province, est loin d'être le plus répandu et que la plupart des métiers sont libres. Les artisans d'alors sont plus préoccupés par les barrières douanières entre les pays conquis (comme l'Artois et la Flandre) et les provinces des cinq grandes fermes qui entravent la circulation des marchandises ; ils en réclament la suppression.



Les corporations avec leur nombreux clausus et leur lourdeur, débordées, bien amoindries avec la Révolution, sont supprimées, tout comme les barrières douanières régionales.

Une loi promulguée le **27 avril 1791**, relative aux jurandes et maîtrises, propose de rembourser aux artisans les frais payés à leurs corporations et le **17 et 20 septembre 1791** ; un décret relatif aux patentes permet à chacun d'exercer un métier après avoir acquitté sa taxe patente.

Cette liberté donnée ne provoque pas la déliquescence des métiers comme certains l'ont écrit, tout au plus quelques rares abus vite estompés. L'activité commerciale n'est donc pas profondément bousculée pendant la période révolutionnaire, l'artisan restant souvent encore le seul à tenir boutique.

Pourtant, la devanture de l'atelier devient progressivement un étalage comme celle de l'horloger Hoyer à Arras qui dès 1755 a déjà installé des vitrines de grands carreaux de verre pour y proposer une marchandise issue pour la plus grande partie de sa production.

Le pouvoir donné de commercer librement ne modifie pas encore fortement le paysage des centres villes. Les préoccupations de l'époque révolutionnaire étant plus enclines à une survie et une défense du territoire, peu propices aux activités commerciales.

## Le commerce de centre ville transformé

C'est avec le Directoire et l'Empire qui assurent le renouveau d'une consommation que la liberté d'entreprendre, maintenant utile, va bousculer enfin profondément l'aspect du commerce du centre ville. L'activité traditionnelle séculaire des foires et des marchés ponctuels et celle des marchands merciers, sorte de commerçants d'envergure qui fournissent tout ce qui décore les demeures de l'époque, se meut en commerce ayant pignon sur rue. Les centres ville, mis à part les quartiers dévolus aux artisans, ont encore leurs rues bordées de maisons particulières ; rapidement, ils vont voir fleurir des magasins dans leurs principales artères où sont proposés des articles divers dont les propriétaires n'ont plus la fabrication.

Ces nouveaux commerçants, exclusivement vendeurs, s'approvisionnent auprès des nouvelles manufactures et entreprises qui produisent en grosses quantités, sortes d'industries qui annoncent la production en série.



Suite page 8

# LAZARE CARNOT

## I

Né le 13 Mai 1753 à Nolay, en Bourgogne, Lazare Carnot n'envisage pas de succéder à son père, avocat au Parlement de la province. Entré en 1771 à l'école du génie de Mézières, il s'y révèle un sujet particulièrement brillant. Nommé sous-lieutenant à sa sortie, il n'est encore que capitaine quinze ans plus tard, en 1789, quand éclate la Révolution. Cet avancement désespérément lent pour un officier de sa valeur le remplit d'amertume et l'incline à épouser les idées qui sont dans l'air.

**Il est élu par le Pas-de-Calais à la Législative** où il joue un rôle important au comité militaire. Réélu à la Convention, il est envoyé en mission à l'armée des Pyrénées occidentales. A son retour, il vote la mort pour le roi avant de repartir cette fois pour l'armée du Nord et a la chance d'être absent le jour où ses collègues sont arrêtés par Dumouriez et livrés aux Autrichiens.

**Le 4 Avril 1793, il entre au Comité de Salut Public** malgré l'opposition de Robespierre, qui l'a connu alors qu'il était en garnison à Arras et n'éprouve aucune sympathie pour lui.

Mais pour l'heure, il s'agit de forger une armée capable de donner la victoire à la République. Aidé de son ami, Prieur de la Côte d'Or, Carnot s'y emploie avec toute son énergie et révèle l'étendue de son talent dès lors qu'il s'agit "d'amalgamer", comme on dit alors, les bataillons de volontaires issus de la levée en masse avec les troupes de ligne des anciens régiments royaux. En quelques mois, il réussit un véritable tour de force en mettant sur pied onze armées totalisant près d'un million de soldats qu'il fait encadrer, équiper, habiller, armer et instruire, n'hésitant pas à faire appel à des officiers d'Ancien Régime ci-devant nobles qu'il prend sous sa protection.

Animé d'un patriotisme ardent, Carnot ne se contente pas d'oeuvrer au sein du Comité. Il n'oublie pas qu'il est aussi soldat et **on le voit, le 16 Octobre 1793, marcher en tête des colonnes d'assaut à la bataille de Wattignies.**

Républicain convaincu, il est sans tendresse avec les ennemis du régime et n'hésite pas à écrire au Général Turreau, qui commande en Vendée les "Colonnes infernales" : **"Exterminer les brigands jusqu'au dernier, voilà ton devoir."**

La victoire de Fleurus (26 Juin 1794) renforce sa position, l'élimination de Robespierre est baptisée par lui "révolution" et il prend une part active à sa chute le 9 Thermidor.

Il échappe à la proscription qui frappe les membres du Comité de Salut Public grâce à l'intervention du député Bourdon de l'Oise qui, au moment où l'on va mettre aux voix le décret le frappant, s'exclame : **« Osez-vous porter la main sur celui qui a organisé la victoire et sauvé la république ? »**

De cette époque date son titre d'"**Organisateur de la victoire**".

Sa légende à jamais forgée, Carnot est élu par la Sarthe au Conseil des Anciens puis appelé à siéger au Directoire à la place de Sieyès en Novembre 1795.

**Ce modéré est aussi mal à l'aise sous le nouveau régime que du temps de la Terreur.**

Ballotté entre Thermidoriens et royalistes, absorbé par la reconstitution de l'armée en 1796 après les succès et la paix de l'année précédente, restructurant les forces pour construire les armées d'Italie, d'Allemagne et d'Angleterre, **ayant participé activement au démantèlement de l'Insurrection babouviste**, il est cruellement pris en tenaille après le succès électoral royaliste au renouvellement d'Avril 1797.

Barras, Reubell et La Revellière-Lépeaux souhaitent prendre de vitesse l'agitation monarchique tandis que Carnot refuse le coup de force. Après avoir pressenti Hoche, Barras fit appel à Bonaparte, alors en Italie, lequel lui envoya Augereau, nommé à la tête de l'armée de Paris.

Le 18 Fructidor An V (4 Septembre 1797), la capitale s'éveilla occupée par la troupe. Barthélémy qui avait remplacé Letourneur au Directoire et plusieurs députés royalistes furent arrêtés ; les élections précédentes furent annulées.

**Carnot, qui était de ceux qui avaient désapprouvé le recours à l'armée, dut s'enfuir et se réfugier en Suisse...**

( à suivre)



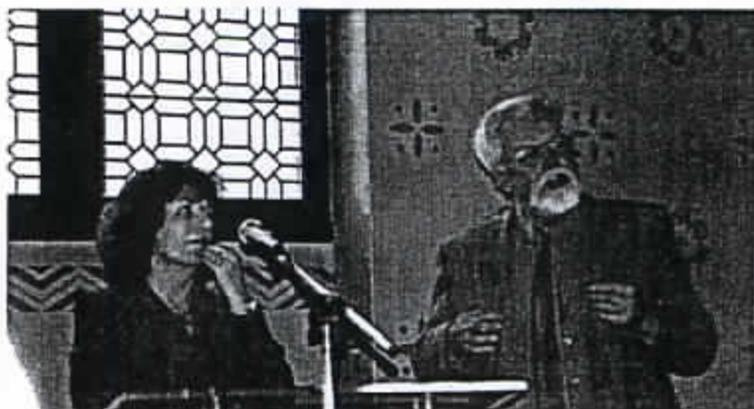
Dr Michel CSANYI

multiples manifestations, expositions, conférences, projection de film, spectacles, publications, en de nombreux lieux sollicités, hôtel de ville, palais Saint-Vaast, office culturel, Centre des Archives départementales, Maison Robespierre: Arras aura célébré avec éclat le 250ème anniversaire de la naissance de ROBESPIERRE.

Déjà la presse a donné de larges échos des premiers rendez-vous, ceux du 5 avril, qui ont attiré un important public, tant au vernissage de l'exposition offerte par l'Office du Tourisme et commentée par son créateur, M. Alain NOLIBOS, qu'à la conférence de Mme Florence GAUTHIER.



AVEC LE CONCOURS DE :  
 LA VILLE D'ARRAS  
 LA MÉDIATHÈQUE D'ARRAS  
 LE MUSÉE DES BEAUX-ARTS D'ARRAS  
 LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES  
 LES AMIS DE ROBESPIERRE  
 ALAIN NOLIBOS  
 LES ROSATI - La Colombière



26 Mars 2008  
**Arras**

250<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Robespierre

## « Un grand homme dans une grande ville »

Les commémorations  
 plutôt « consensuel-  
 les » autour de la nais-

sance de Robespierre à Paris VII,  
 autour du tome XI des œu-  
 vres de Robespierre à pré-

senter de « Robes-  
 pierre entre Arras et Paris ».  
 Trois autres conférences

de Mme Florence Gauthier, historien in-  
 contournable d'Arras, logi-  
 que concepteur de cette ex-

FATRIMOINE

# Deux cent cinquante ans plus tard, Robespierre enfin réhabilité ?

### La mesure du méridien

Dans un récent numéro de la revue d'Histoire et d'Archéologie du Pas-de-Calais, J.M. Decelle nous apprend que c'est à un Amiénois, Jean-Baptiste Delambre, que fut confiée la mission de mesurer l'arc de méridien entre Dunkerque et Barcelone. Le mètre devait être la dix millionième partie de cette distance. L'opération menée dès le mois de juin 1792 dura 7 ans et ne se fit pas toujours sans encombres. Delambre et son compagnon, Méchain, furent même un temps incarcérés. Dans les villages qu'ils traversaient on se méfiait de leur manège, de leur accoutrement et de leurs instruments transportés dans 4 lourdes voitures. Ils prenaient leurs mesures à partir de sommets naturels ou artificiels Dans la traversée du Pas-de-Calais en 1793 ils choisirent 5 stations (Béthune, Maisnil, les Ruitz, Fiefs, Saulty et Bonnières)

### Un progrès universel

C'est à la Révolution française qu'on doit l'unification des mesures et l'adoption du système décimal. Il fallut attendre 1840 chez nous pour l'imposer définitivement. Et bien plus longtemps à travers le monde. Par exemple en 1849 en Espagne et ses possessions, en 1861 en Italie, en 1863 en Argentine, en 1866 aux USA, en 1871 en Allemagne et Autriche en 1893 au Japon, en 1897 au Royaume-Uni, en 1899 en Russie, en 1955 au Soudan....

### Robespierre à Montpellier

Notre ami Philippe Mari nous signale qu'il existe dans cette ville une place de la Révolution où le maire, M. Frèche a fait ériger nombre de statues de révolutionnaires parmi lesquels Robespierre, Saint-Just, Couthon Danton etc... Le buste de Robespierre est une reproduction de celui qui figure sur le site de l'ARBR. Il existait déjà une petite rue Robespierre dans le quartier de la Croix d'argent de cette ville.

### « 1793 : la république de la Tentation »

C'est le titre d'un ouvrage que vient de publier notre ami Michel Benoît, avec en sous-titre : « Une affaire de corruption sous la 1<sup>ère</sup> République » Plus connue sous le nom d'affaire de la Compagnie des Indes on y trouve mêlés les noms de Bazire, Chabot, Danton, Camille Desmoulins qui périront sur l'échafaud. L'auteur affirme qu'il apporte de nouvelles preuves de la culpabilité de ces hommes qui gouvernèrent le pays. A commander aux éditions de l'Armançon, 24 rue de l'Hôtel de ville, 21390 Précy sous Thil. 20 € (+2, 97 € de port) 224 pages.

### Colloque international

#### Républicanismes et droit naturel à l'époque moderne

« Des humanistes aux révolutions des droits de l'homme et du citoyen »:

Les 5 et 6 juin Paris VII Diderot.

Au programme :

- Républicanisme des humanistes aux lumières. Présid. : Françoise Brunel
- Fondations-Refondations républicaines. Présid. : Marc Belissa
- Modèles républicains en révolution. Présid. : Florence Gauthier
- Républicanisme, égalité, droit à l'existence. Présid. : Jacques Ghilhaumou

### L'ARISTOCRATIE DE L'EPIDERME

#### Le combat de la Société des Citoyens de couleurs 1789-1791

Colonies, esclavages, couleurs, les racines du débat actuel  
Cet ouvrage fait revivre le grand débat qui vit s'affronter sous la Révolution, adversaires et partisans du préjugé de couleur. Une querelle politique et philosophique, ouverte par la brusque remise en cause de l'ordre esclavagiste dans les colonies françaises d'Amérique

Florence GAUTHIER offre de nouvelles perspectives pour comprendre le clivage qui oppose en France et dans le monde les ambitions du différentialisme et de ses taxinomies à celles de l'universalisme et de son unité affirmée du genre humain.

CNRS Editions. 448 pages 22 €



### Le Pas de Calais sous l'Empire

Exposition réalisée par les amis de Robespierre

Du 2 au 23 juin 2008

Maison Syndicale, Rue Casimir Beugnet à LENS

Ces commerces avec vitrine vont modifier durablement la physionomie des centres ville, et une classe nouvelle se profile, celle d'une petite bourgeoisie entreprenante qui représentera un véritable pouvoir économique et politique du milieu du XIXe siècle au XXe siècle jusqu'à la parution de la grande distribution dans les années 70.

### Un avancée révolutionnaire : La réforme des mesures

Une autre avancée révolutionnaire bouscule les habitudes des citoyens : la réforme des mesures. Son application au temps, avec leurs décimales (10 h pour 24 h) est un échec. Celle du calendrier de trente jours plus jours complémentaires perdure sous l'Empire, et, bien qu'abandonnée le 1er janvier 1806, une table de concordance des calendriers, utile jusqu'à l'An 40 de la République,

est encore publiée en 1809 à Avignon.

La grande réussite est la réforme des poids et mesures mise en chantier par l'Assemblée constituante en 1790 qui devient légale par décret.

Le 2 novembre 1801, toutes les mesures du système métrique adoptées sont rapportées à une base unique terrestre, et les divisions de ces mesures sont toutes assujetties à l'ordre décimal employé dans notre arithmétique. Le mètre linéaire vaut alors 3 pieds 0,11 pouces 396 lignes, le mètre carré 0,26 toises, le litre vaut une pinte, le mètre cube 29,1739 pieds cube, le kilogramme 2 livres 0 onces 5 gros 35,15 grains, et le franc 1 livre 0 sous 3 deniers. Cette avancée devait mettre un terme à toutes les mesures et poids portant le même nom,

usage des nouvelles mesures.



mais ayant des valeurs diverses selon les régions ou une appellation autre dans les différentes langues de province. Il n'en demeure pas moins que ces réformes et lois, pourtant utiles à la vie et au commerce, pour la circulation et l'échange des biens, doivent être imposés, car les habitudes sont difficiles à perdre.

Ainsi en témoigne la table des conversions de la mesure des liquides, publiée chez Leduq, rue Saint-Maurice à Arras sous les auspices du Baron de Lachaise, préfet du

Pas-de-Calais en 1809, où le litre à Paris vaut 1 pinte 7/100, à Aire, Aubigny, Bapaume et Lens, une pinte 3 potées 2 colettes et demie, à Arras, 1 pinte 2 potées 2 colettes, à Avesnes, 2 pintes 1 potée 1 colette, à Frévent, 2 pintes 1 potée, et à Saint-Pol, 1 pinte 3 potées 1 colette.

On rencontre les mêmes diversités pour les superficies, les capacités, les poids et les monnaies.

Heureusement, les nouvelles mesures furent définitivement rendues obligatoires à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1840.

### L'unification horaire du territoire

Une autre mutation des habitudes, en dehors de la tentative décimale avortée de la mesure du temps de la Révolution, est celle qui découle de l'utilisation obligatoire du temps moyen indiqué par la pendule comme référence horaire. Cette obligation modifie les traditions de mise à l'heure à l'aide de cadrans solaires au midi qui, au cours de l'année, varie de plus ou moins 15 minutes. Cette heure dite « temps moyen », imposée difficilement, s'accompagne d'une volonté de doter le territoire d'une heure unique commune, car la différence marquée par la course du soleil est de 45 minutes de Strasbourg à Brest. Proposée sous l'Empire, cette unification horaire du territoire, imposée en 1816, n'est véritablement appliquée qu'à l'apparition des indicateurs horaires des chemins de fer. Il était donc important de rappeler dans notre revue ces nombreuses initiatives de réformes novatrices, élaborées sous la Révolution, ayant eu leur début de mise en place sous l'Empire qui ont profondément transformé les pratiques commerciales et les habitudes de tout un chacun, apportant une modernité dont nous usons aujourd'hui.



Bernard SENECA  
de l'Académie d'Arras

# 1790 : Contre le décret du « Marc d'argent »

## Des communes jusqu'au département, le Pas-de-Calais pétitionne

On trouve aux archives départementales du Pas-de-Calais (1) un important dossier qui témoigne des vives protestations qu'a pu soulever dans le pays la décision quasi unanime des Constituants de priver du droit d'éligibilité les citoyens trop pauvres pour payer au moins un marc d'argent d'impôts.



On sait que Robespierre fut un des rares députés à combattre cette intolérable discrimination, comme celle qui refusait aussi le droit de vote aux pauvres, décrétés « citoyens passifs » (2)

C'est de la petite ville de Béthune (qui sera souvent et longtemps en pointe dans le combat révolutionnaire) qu'est partie, le 24 octobre 1790 la pétition, contre cette mesure manifestement contraire à la déclaration des Droits de l'Homme Elle est signée des membres de la Société des Amis de la Constitution et adressée à

Messieurs le Maire et officiers municipaux de la ville et du district de Béthune. et commence ainsi :

« Solliciter la modification ou la suppression d'un décret contre lequel l'opinion générale s'élève, c'est ne blesser en aucune manière le respect dû à l'assemblée nationale, nous le devons pour faire connaître la volonté générale à nos représentants, et nous le pouvons par le souverain pouvoir qui réside exclusivement dans la nation.

Le décret du marc d'argent, soit qu'on le considère comme un mode de responsabilité, ou comme un signe certain de l'aisance de celui qui le paye, est dans tous les sens une condition illusoire, il est évidemment contraire à cette égalité en droit si solennellement reconnue par la déclaration des droits de l'homme, il peut enfin ...devenir attentatoire à la liberté de la nation. Tels sont en substance les motifs qui ont engagé la société des amis de la constitution établie à Béthune à adopter la motion contre le Décret du Marc d'argent, ... et à demander en conséquence que le décret qui exige la contribution d'un marc d'argent pour être éligible à l'assemblée nationale soit considéré comme non avenu et que l'assemblée nationale décrète que pour être admissible à tous les emplois civils et militaires sans exception il ne faut d'autre condition que celle d'être citoyen actif... »

Les Amis de la Constitution de Béthune (c'est à dire les Jacobins) joignent à leur texte des courriers du directoire du département de Seine et Marne, et d'Aix en Provence (Bouches du Rhône) à qui ils avaient transmis leur pétition et qui les en félicitent.

Les officiers municipaux de la commune de Béthune, « considérant à leur tour que le but de cette pétition est conforme aux dispositions de l'article VI de la déclaration des droits de l'homme... », décident de la transmettre aux administrateurs du district de Béthune, lesquels la transmettent dans les mêmes termes au Directoire du Département.

On ignore si la limitation du droit de vote avait suscité la même démarche des Jacobins béthunois, mais on peut penser que Robespierre, connu pour avoir combattu ces violations de la déclaration des Droits de l'Homme, y a gagné leur vive reconnaissance.

C. Lescureux

(1) AD cote 1 L 203

(2) Sur le droit de vote, séance du 2 octobre 1789  
Sur les conditions d'éligibilité, séance du 3 décembre 1789

Lors de sa récente conférence sur « Robespierre défenseur du peuple et de sa souveraineté » Florence GAUTHIER a fait référence au combat mené par Robespierre contre l'interdiction de voter faite aux pauvres.

C'est l'occasion de consacrer cette rubrique au célèbre discours contre le marc d'argent que Robespierre, victime d'une obstruction systématique, n'a pu prononcer à l'Assemblée en avril 1791, mais qui a été imprimé et lu et discuté dans les sociétés populaires.

Nous en publierons successivement plus extraits.

Pourquoi sommes nous rassemblés dans ce temple des lois ? Sans doute pour rendre à la nation française l'exercice des droits imprescriptibles qui

appartiennent à tous les hommes. Tel est l'objet de toute constitution politique. Elle est juste, elle est libre si elle le remplit ; elle n'est qu'un attentat contre l'humanité, si elle le contraire

Vous avez-vous mêmes reconnu cette vérité d'une manière frappante, lorsqu'avant de commencer votre grand ouvrage vous avez décidé qu'il fallait déclarer solennellement ces droits sacrés, qui sont comme les bases éternelles sur lesquelles il doit reposer.

« Tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit

La souveraineté réside essentiellement dans la nation

La loi est l'expression de la volonté générale : tous les citoyens ont le droit de concourir à sa formation, soit par eux-mêmes soit par leurs représentants librement élus.

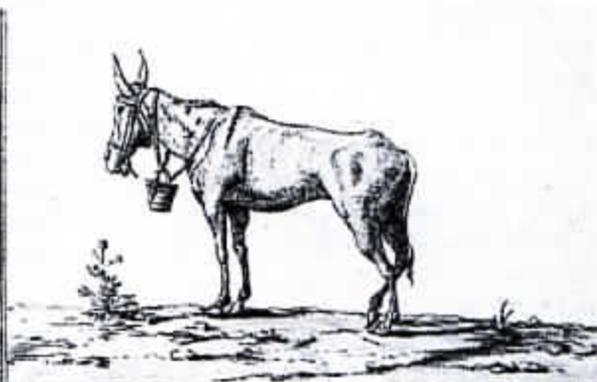
Tous les citoyens sont admissibles à tous les emplois publics, sans aucune distinction que celle de leur vertu et de leurs talents »

Voilà les principes que vous avez consacrés : il sera facile maintenant d'apprécier les dispositions que je me propose de combattre : il suffira de les rapprocher de ces règles invariables de la société humaine.

Or 1° La loi est-elle l'expression de la volonté générale, lorsque le plus grand nombre de ceux pour qui elle est faite ne peuvent concourir, en aucune manière à sa formation ? NON. Cependant interdire à tous ceux qui ne payent pas une contribution égale à tous journées d'ouvriers qu'est-ce autre chose que rendre la majeure partie des Français absolument étrangers à la formation de la loi ? Cette disposition est donc essentiellement anticonstitutionnelle et antisociale.

2° Les hommes sont-ils égaux en droits, lorsque les uns jouissant exclusivement de la faculté de pouvoir être élus membres du corps législatifs, ou

des autres établissements publics, les autres de celle de les nommer seulement, les autres restent privés en même temps de tous ces droits ? NON. Telles sont cependant les monstrueuses différences qu'établissent entre eux les décrets qui rendent un citoyen actif ou passif, moitié actif, et moitié passif, suivant les divers degrés de fortune qui lui permettent de payer trois journées, dix journées d'impositions directes ou un marc d'argent. Toutes ces dispositions sont donc essentiellement anticonstitutionnelles et



*Marc d'Argent.  
Je suis Éligible.  
Le premier des Décrets adopté sur la nation ;  
Se trouve avec ce Marc en contradiction ;  
Adieu talents, adieu, adieu vertus, adieu,  
L'Âge, force des lois s'il a de la richesse.*

antisociales.

3° Les hommes sont-ils admissibles à tous les emplois publics sans autre distinction que celle des vertus et des talents lorsque l'impuissance d'acquitter la contribution exigée les écarte de tous les emplois publics, quels que soient leur vertu et leurs talents ? NON Toutes ces dispositions sont donc essentiellement anticonstitutionnelles et antisociales.

4° Enfin la nation est-elle souveraine quand le plus grand nombre des individus qui la composent est dépouillé des droits politiques qui constituent sa souveraineté ? NON, et cependant vous venez de voir que ces mêmes décrets les ravissent à la plus grande partie des Français. Que serait-ce donc votre Déclaration des droits, si ces décrets pouvaient subsister ? Une vaine formule. Que serait la nation ? Esclave ; car la liberté consiste à obéir aux lois qu'on s'est donnée et la servitude à être contraint de se soumettre à une volonté étrangère. Que serait votre constitution ? Une véritable aristocratie. Car l'aristocratie est l'état où une portion des citoyens est souveraine et le reste sujets.

Et quelle aristocratie ! La plus insupportable de toutes, celle des Riches

(A suivre)